

du 16 Novembre 1970
portant ratification de l'accord de crédit
de développement relatif au projet d'entre-
tien et d'études routiers.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU l'Accord de Crédit de développement signé le 9 septembre 1970
entre la République du Dahomey et l'Association Internationale de
Développement ;
Sur le Rapport du Ministre des Finances ,
Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1er.- Est ratifié l'Accord de crédit de développement relatif au projet
d'entretien et d'études routiers signé le 9 septembre 1970 entre la République
du Dahomey et l'Association Internationale de Développement.

Article 2.-La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 16 Novembre 1970

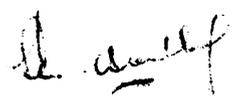
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

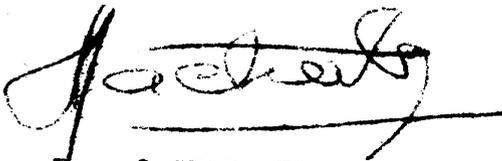


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI-KAO

Ampliations: PCP 6 - SGG 4 - Ministères 10 - MF 6 - MEP 6 - MCP 4 - CS 6 -
HC 3 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - Gde Chanc. 1 -
DB-CF-DC 3 - Trésor 2 - DTP 4